

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE LOCALES PARRAINÉES PAR LA SCMI DANS L'ENSEMBLE DU CANADA

CADRE DE RÉFÉRENCE

La Société canadienne de médecine interne est heureuse de participer au parrainage d'activités d'apprentissage locales ayant lieu dans des centres universitaires ou communautaires dans l'ensemble du Canada, comme des soirées carrière en médecine interne générale à l'intention des stagiaires, des activités de formation professionnelle continue, activités de bien-être, ainsi que des clubs de lecture.

CRITÈRES

- C'est à un membre local de la SCMI ou à un membre associé de la SCMI que revient la responsabilité d'évaluer les besoins de formation du public visé, d'organiser l'activité, de faire la promotion de celle-ci et de la diriger. Cette personne (membre local de la SCMI ou membre associé) devra s'adresser aux participants et les informer du rôle que joue la SCMI dans cette activité et leur présenter les grandes lignes de la société et les avantages d'en être membre.
- L'activité doit s'adresser essentiellement à : 1) des médecins pratiquant dans différents secteurs de la médecine interne générale; 2) des stagiaires en médecine interne générale; et/ou 3) des stagiaires en médecine interne et des étudiants en médecine susceptibles d'embrasser une carrière en médecine interne général.
- La SCMI fournira jusqu'à 15 \$ par personne par activité (en fonction du nombre de personnes ayant signé la feuille de présence) en vue de couvrir les coûts des repas/rafraîchissements et de la logistique. Le financement est limité à 500 \$ par organisation par année (c.-à-d. par centre universitaire ou hôpital/groupe de pratique dans la collectivité), et est disponible selon le principe du premier arrivé, premier servi. Une fois que la limite annuelle de financement a été atteinte, aucune autre demande ne sera acceptée.
- L'application doit être soumise à la SCMI au moins quatre semaines avant l'événement. Les événements ne peuvent être approuvés plus de huit semaines avant l'événement. [Cliquez ici pour télécharger le formulaire de demande](#). Une seule demande d'événement sera considérée à la fois et dans une période de huit semaines. Le financement n'est pas garanti à moins que la SCMI n'ait fourni une lettre officielle d'approbation. Si la demande est approuvée, le formulaire de réclamation des dépenses ainsi que des copies des reçus doivent être soumis par courriel à info@csim.ca. Si le formulaire de réclamation n'est pas soumis dans les 15 jours suivant l'événement, les fonds peuvent ne plus être disponibles. L'approbation ne peut être accordée après un événement.
- Les événements ne sont pas admissibles au financement si le financement est disponible auprès d'une source (s) différente (s). Si une source différente a fourni un financement partiel, l'événement est seulement admissible à la SCMI pour la différence.
- La SCMI peut également fournir du soutien logistique, notamment en ce qui a trait à la reconnaissance d'une activité en lien avec le Maintien du certificat, si désiré. L'agrément des conférences en milieu hospitalier, clubs de lecture et activités d'apprentissage en groupes restreints s'effectue au moyen d'un processus d'auto approbation; [cliquez ici pour en apprendre plus](#).

Pour soumettre une demande de soutien, veuillez nous envoyer un courriel détaillant votre activité à info@csim.ca et copiez votre directeur de programme/ chef du service.